

01/04/2020

Dans la situation pandémique actuelle, beaucoup d'entreprises sont durement touchées dans leur fonctionnement et la poursuite de leur activité. Certaines exercent sur les secteurs considérés comme prioritaires pour la nation et doivent pouvoir poursuivre leur activité.

Afin d'accompagner au mieux les entreprises et leurs salariés, les treize services de santé au travail interentreprises (SSTI) de la région Pays de la Loire, réunis au sein du réseau Présanse Pays de la Loire, sont mobilisés.

Notre fil conducteur

Nous poursuivons nos missions aux cotés des entreprises et de leurs salariés, qu'elles aient maintenu une activité ou qu'elles veuillent la reprendre en respectant les protocoles requis pour la sécurité de leurs équipes. Actuellement, si notre priorité est évidemment donnée aux activités indispensables au fonctionnement de la nation, nous sommes préparés à soutenir le secteur du soin.

Dans ce contexte, nous poursuivons notre activité d'accompagnement des entreprises et de leurs salariés :

- réalisation de toutes les visites nécessaires à l'activité des entreprises prioritaires, comme les visites à l'embauche et les visites de reprise ;
- organisation de permanences en proximité des entreprises, en maintenant des centres ouverts en respect des mesures de protection des personnes ;
- organisation de rendez-vous médicaux en téléconsultation pour diminuer le recours aux rendez-vous en présentiel et l'exposition potentielle des personnes ;
- mise en place de cellules téléphonique avec numéros dédiés pour répondre aux interrogations des employeurs et des salariés sur les questions médicale, psychologiques ou administratives ;
- diffusion ou relais des messages de prévention, par l'écoute et la présence de nos professionnels de santé, par les publications sur les sites internet de nos services...
- suspension de toutes les actions réalisées dans les entreprises, sauf situation d'urgence, conformément aux directives ministérielles.

Nous avons adapté nos organisations et préparons « l'après » :

- réalisation des missions de fond tels que l'évaluation des risques et l'avancement des projets en évitant le recours à l'activité partielle ;
- préparation de la mobilisation de nos professionnels de santé dans le cadre de la réserve sanitaire, pour laquelle plus de 120 volontaires médecins et infirmiers sont mis à disposition des autorités sanitaires ;
- anticipation des conditions de la reprise après la crise pour accompagner les entreprises : les conditions sanitaires, la mise en place des dérogations requises pour faciliter les reprises d'activité, le conseil en particulier aux TPE/PME, le soutien des équipes...
- coordination active des 13 services de la région par un partage des situations et des décisions, ainsi que par une mutualisation accrue des moyens.

En Pays de la Loire, le suivi de 85 000 entreprises et 1 million de salariés est effectué par 13 services de santé au travail interentreprises (SSTI) qui représentent 1100 collaborateurs. Chaque année, 470 000 visites sont réalisées, ainsi que de très nombreuses actions de prévention dans les entreprises ou auprès des collectifs d'entreprises.

Contacts

Jean CESBRON - Président Présanse Pays de la Loire : jean.cesbron@sstrn.fr / 06.48.37.30.30

Jean-Charles BOUCHY - Animateur Présanse Pays de la Loire : jean-charles.bouchy@gist44.fr / 02.40.22.52.42

<https://www.presanse.fr> | <https://www.sante-travail-pdl.com> |